

DU
1^{ER} AU **15**
DÉCEMBRE
2023

CONCOURS DÉCORATIONS

de NOËL

ÉCO-RESPONSABLE
(RECYCLAGE, FAIT MAISON, MATÉRIAUX NATURELS)

DÉCOREZ
MAISONS, BALCONS
TERRASSES ET JARDINS

Règlement du concours

Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le conseil municipal des jeunes (CMJ) de la commune de Plumélieu-Bieuzy, organise un concours de la plus belle maison décorée sur le thème de l'écologie (décorations extérieurs : maisons, balcons, terrasses, jardins).

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune (hors commerces).

Le concours se déroulera du 1^{er} au 15 décembre 2023.

Inscription

Les participants doivent s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription, ci-contre, **avant le 30 novembre**, 12h00 à la mairie de Plumélieu-Bieuzy et à la mairie annexe de Plumélieu-Bieuzy.

Le bulletin d'inscription peut être également envoyé par mail à jeunesse@plumelieu-bieuzy.bzh

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

Critères du concours (sur 20 points)

Le concours est basé essentiellement sur la créativité éco-responsable, l'accessibilité à tous et le sens artistique, qui seront des critères essentiels et décisifs pour le jury.

- Éco-responsable (10 pts) : LED, énergie solaire, récupération, réutilisable
- Originalité (5 pts)
- Surface/visibilité (proportionnel) (5 pts)

Composition du Jury

Le jury est composé des enfants du CMJ et des membres de la commission enfance-jeunesse et/ou des agents du Pôle Jeunesse de la commune de Plumélieu-Bieuzy.

Résultats et remise de prix

3 gagnants seront récompensés. Les résultats seront diffusés sur le Plum'zy, le Facebook et le site internet de la Mairie. Un RDV sera pris avec les gagnants pour la remise des prix avec photos devant leur maison décorée.

Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants inscrits sur le bulletin de participation pourront être utilisées par la commune de Plumélieu-Bieuzy pour diffuser les résultats. Chaque participant autorise l'organisateur à utiliser ses photos, concernant le concours, sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant le 30 novembre 2023

à envoyer à jeunesse@plumelieu-bieuzy.bzh ou à déposer en mairie

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. :

Adresse mail :@.....

Souhaite participer au concours de la plus belle maison décorée sur le thème de l'écologie (décorations extérieurs : maisons, balcons, terrasses, jardins du 1^{er} au 15 décembre 2023.

J'atteste avoir lu et compris le règlement du concours.

À Plumélieu-Bieuzy, le

Signature